

Département fédéral de l'intérieur  
Office fédéral de la culture (OFC)  
CH-3003 Berne

Envoi par e-mail à : [stabsstelledirektion@bak.admin.ch](mailto:stabsstelledirektion@bak.admin.ch)

Lausanne, le 22 septembre 2023

## **Prise de position sur le Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025–2028 (Message culture) du 9 juin 2023**

**Comité de recherche Sociologie des arts et de la culture (CR-SAC) de la Société suisse de sociologie (SSS) /  
Forschungskomitee Kunst- und Kultursoziologie (Foko-KUKUSO) der Schweizerischen Gesellschaft für Soziologie (SGS)**

---

Monsieur le Président de la Confédération,  
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de l'occasion qui nous est offerte de nous exprimer sur le *Message concernant l'encouragement de la culture pour les années 2025–2028* (« Message Culture ») du 9 juin 2023 et avons le plaisir de vous faire parvenir, par la présente, notre prise de position.

Le Comité de recherche Sociologie des arts et de la culture (CR-SAC) de la Société suisse de sociologie (SSS), plus connu sous son acronyme allemand Foko-KUKUSO (Forschungskomitee Kunst- und Kultursoziologie), s'engage pour le développement de la sociologie des arts et de la culture en Suisse. Il promeut notamment le travail de jeunes chercheuses et chercheurs des deux côtés de la Sarine. Le Comité travaille, de plus, en étroite collaboration avec nos collègues des pays voisins tels que la France et l'Allemagne. Le Foko-KUKUSO organise régulièrement des événements scientifiques, que ce soit dans le cadre du congrès biennal de la SSS ou de son propre chef, et met sur pieds des publications en sociologie des arts et de la culture. Il a été fondé il y a une quinzaine d'années (en 2009) à l'Université de Genève et compte aujourd'hui 50 membres basés dans sept pays, dont une trentaine de membres en Suisse. Son bureau regroupe des membres des universités de Genève, de Lausanne et de Lucerne.

A noter que s'il est rattaché à la SSS et régulièrement soutenu par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), le Foko-KUKUSO s'exprime ici bien évidemment en son propre nom.

### **Prise de position**

Le Message culture 2025-2028 en consultation, s'il continue les thèmes défendus depuis le premier message de 2012, se place sous le signe d'une rupture. La situation économique souvent précaire des acteurs culturels, révélée, ou plutôt rappelée, par la pandémie de Covid-19, comme la tendance accrue à la numérisation de la consommation culturelle – seulement en partie conjoncturelle, liée à la pandémie – sont passées par là. Cette double prise de conscience ne peut qu'être saluée par le Foko-KUKUSO. D'une part, les colloques, journées d'étude, *workshops* et autres événements qu'il a organisés ont mis l'accent sur les arts et la culture comme monde professionnel aux caractéristiques souvent particulières

(organisation par projets, multi- et polyactivité, précarité des situations, incertitude des carrières, etc.)<sup>1</sup>. D'autre part, notre Comité s'est depuis quelques années appliqué à rendre compte de la digitalisation des pratiques culturelles, que ce soit du côté des créateurs ou des publics<sup>2</sup>.

Les champs d'action thématiques qui en résultent dans le Message vont donc à notre sens dans la bonne direction : d'une part, *La culture comme monde du travail*, avec l'idée directrice d'une rémunération appropriée et d'une amélioration des conditions-cadres professionnelles, et *l'Actualisation du système d'encouragement de la culture*, où l'ensemble du processus de création de valeur ajoutée est visé ; et, d'autre part, *Culture et transformation numérique*, avec une attention particulière aux formats numériques et hybrides. Nous saluons également les champs *Culture comme mémoire vivante* et *Gouvernance dans la culture*, qui renforcent des axes déjà existants dans les Messages précédents, ainsi que *Culture et développement durable*, qui introduit un nouveau thème d'actualité<sup>3</sup>, la durabilité, tout en le couplant aux anciennes préoccupations de la participation culturelle et de l'intégration sociale. La prise en compte des limites de notre planète, mais également le rôle que peuvent jouer les acteurs culturels dans la redirection écologique seront, en effet, des défis majeurs dans les années à venir. *Last but not least*, la mise en place d'un *monitoring* culturel, une idée qui avait déjà été articulée par le fameux « Rapport Clottu » en 1975 – il souhaitait la création d'un « centre de documentation culturelle »<sup>4</sup> – ne peut qu'être appuyée par notre Comité, du point de vue de la recherche et de la connaissance des arts et de la culture.

Parmi les points plus critiques que nous souhaiterions soulever, il y a tout d'abord précisément celui de la participation culturelle. Nous craignons en effet que cet aspect fondamental, présent dans les Messages depuis le début et réitéré depuis, passe quelque peu au second plan en devenant un simple sous-aspect de la durabilité. S'il est vrai que cette dernière recouvre trois dimensions – la nature, l'économie et la société –, la démocratisation de l'accès à la culture fait partie des grands défis des sociétés occidentales et occupe depuis leur émergence, aux côtés de la préservation du patrimoine, une place centrale dans les politiques culturelles<sup>5</sup>. À ce titre, les enquêtes sur les publics de la culture montrent régulièrement la sélectivité associée à l'accès aux pans les plus institutionnels de la culture, qui restent ancrés dans la logique de « distinction » décrite par l'un des ouvrages les plus marquants en sociologie de la culture<sup>6</sup>. Les métamorphoses de cette distinction<sup>7</sup> – dont la montée de la variable de l'âge comme déterminante<sup>8</sup> – ne font qu'en multiplier et en complexifier les moteurs et les effets. Le défi consiste, ici, non seulement à garantir un accès à la culture à toutes et tous, mais également à mieux considérer les différentes formes de productions culturelles au sein des politiques publiques. Si la prise en compte de nouvelles disciplines rejoint cette préoccupation, plusieurs débats récents montrent que le rééquilibrage des moyens entre les secteurs les plus institutionnalisés et le reste des mondes culturels est un enjeu central pour l'orientation des politiques culturelles<sup>9</sup>.

Toujours du côté de la participation culturelle, entendue au sens fort cette fois, le Message laisse quelque peu de côté la question des amateurs au profit des enjeux de professionnalisation. C'est une tendance assez générale et en partie

<sup>1</sup> Cf., par exemple, PERRENOUD, Marc et Pierre BATAILLE, *Vivre de la musique ? Enquête sur les musicien-ne-s et leurs carrières en Suisse romande*, Lausanne : Antipodes, 2019 ; le numéro thématique de revue que nous avons diligenté : DUCRET, André, GLAUSER, Andrea, MOESCHLER, Olivier et Valérie ROLLE (eds.), « Art, travail et (dé-)régulation », *Revue suisse de sociologie*, numéro spécial, 2017, vol. 43, n. 2 ; ou encore ROLLE, Valérie et Olivier MOESCHLER, *De l'école à la scène. Entrer dans le métier de comédien-ne*, Lausanne : Antipodes, 2014.

<sup>2</sup> En témoigne notamment la journée d'études organisée par notre Comité cette année : « Participations culturelles numériques ? Promesses et innovations à l'aube du Web 3.0 », 2 juin 2023 au Musée de la Main, Lausanne, ou encore, pour la musique, RIOM, Loïc, *Faire compter la musique. Comment recomposer le live à travers le numérique (Sofar Sounds, 2017-2020)*, thèse de doctorat, Université Paris sciences et lettres, 2021 et, pour le domaine des festivals de cinéma, MOESCHLER, Olivier et Olivier THÉVENIN (eds.), « Metamorphosis of Film Festivals », numéro spécial, *Society & Leisure*, 2021, vol. 44, issue 1.

<sup>3</sup> Cf. le colloque international que notre comité a mis sur pieds : MOESCHLER, Olivier, NIKOGHOSYAN, Nuné, RIOM, Loïc, SAHAKIAN, Marlyne et Guy SCHWEGLER (eds.) (2020). *Sustainability through Art: The Role of Art In and Towards Sustainable Changes*. SCORAI Europe Workshop Proceedings, 24-25 septembre 2020, Genève.

<sup>4</sup> Commission fédérale d'experts pour l'étude des questions concernant la politique culturelle suisse, *Éléments pour une politique culturelle en Suisse*, rapport final, Berne, 1975, p. 383.

<sup>5</sup> Cf. MENDER, Pierre-Michel, « Postface. Les politiques culturelles. Modèles et évolutions », in Philippe POIRRIER (dir.), *Pour une histoire des politiques culturelles dans le monde, 1945-2011*, Paris : Ministère de la culture et de la communication. Comité d'histoire / La Documentation française, 2011, 465-477.

<sup>6</sup> BOURDIEU, Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris : Minuit, 1979.

<sup>7</sup> COULANGEON, Philippe, *Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Paris : Grasset, 2011.

<sup>8</sup> Cf., pour la Suisse, WEINGARTNER, Sebastian et Jörg RÖSSEL, « Kulturverhalten in der Schweiz. Dimensionen und Entwicklungen 1976-2019 », in *Social Change in Switzerland*, 2022, n. 32 ; MOESCHLER, Olivier, *Les pratiques culturelles en Suisse*, Neuchâtel : OFS, 2020 ; et TAWFIK, Amal, « Préférences musicales et distinction sociale en Suisse », in *Swiss Journal of Sociology*, 2012, 38(1) : 77-97.

<sup>9</sup> Nous pensons, par exemple, aux votations sur la Cité de la musique à Genève ou sur *l'Initiative für mehr Musikvielfalt* à Bâle-Ville.

compréhensible au vu des enjeux mis au jour par la pandémie du côté du pan professionnel de la culture. On peut cependant regretter le manque d'intérêt pour les nouvelles formes de participation culturelle, y compris digitales. Il nous semble, en effet, indispensable de mieux prendre en considération les pratiques qui émergent sur les plateformes numériques (tutos d'instruments, production de contenus audiovisuels, pas de danse, etc.) comme autant de nouvelles formes de participation voire de création culturelle. L'enjeu est d'être en mesure d'accompagner les pratiques culturelles 3.0 de demain. À l'inverse, le risque serait de voir les pouvoirs publics manquer d'investir ces écosystèmes pourtant incontournables dans la vie culturelle de nombre de nos concitoyens, notamment les plus jeunes. Ceci est d'autant plus important que les outils numériques façonnent l'accès à la culture. Il nous paraît dès lors essentiel que les acteurs culturels puissent être soutenus et accompagnés pour se faire une place dans ces nouveaux écosystèmes médiatiques<sup>10</sup>. Les expérimentations menées, par exemple, en France avec la pass Culture nous semblent, à ce titre, intéressantes pour envisager de nouvelles modalités d'action publique et favoriser la participation culturelle y compris sur ou via Internet. Dans ce contexte, nous nous interrogeons également sur l'absence de réflexions en profondeur concernant le droit d'auteur dans le Message. Pourtant, les derniers mois et l'émergence des intelligences artificielles dites « génératives » ont soulevé d'importantes inquiétudes dans les milieux artistiques et académiques<sup>11</sup>. Celles-ci soulèvent nombre de questions qui touchent autant à l'authentification des œuvres (ou *deep fake*) qu'à la notion d'auteur elle-même et à la définition de la frontière entre amateurs et professionnels.

Un autre élément qui nous frappe est le contraste de ton sur la numérisation des mondes de la culture entre la partie des constats – plutôt conséquente – et la discrétion des mesures annoncées. Cet oubli paraît d'autant plus regrettable que de nombreux pays sont en train de se mobiliser sur ces questions, que ce soit en soutenant l'élaboration de nouveaux modèles de rémunération (par exemple à travers des modèles dits « centrés sur l'utilisateur » pour le *streaming* musical) ou des accords pour des rémunérations minimums (de tels accords ont été conclus en Belgique et en France par exemple). Les travaux en sociologie des arts et de la culture ont notamment montré les limites de la théorie de la « longue traîne » (*long trail* en anglais) et que développement des plateformes numériques ne rime pas forcément avec augmentation des revenus pour les artistes et accès facilité à leurs publics<sup>12</sup>. Ce constat pose la question du rôle de l'État dans l'encadrement et la régulation de ces plateformes. De notre point de vue, la récente révision de la loi sur le cinéma (« lex Netflix ») devrait servir d'occasion pour ouvrir une réflexion plus large portant sur l'ensemble des plateformes qui interviennent dans la mise en marché des biens culturels (vente de NFTs<sup>13</sup>, *streaming* musical, vente de billet en ligne, vente de livres...). L'enjeu consiste à ouvrir une réflexion en profondeur sur la création de valeur dans les modèles portés par ces plateformes et leur contribution aux écosystèmes dans lesquels elles s'inscrivent. Des concertations dans les différents secteurs culturels concernés, sur le modèle de ce qui est entrepris dans d'autres pays, seraient de notre point de vue souhaitables.

Si la partie sur la numérisation nous paraît bien argumentée et fournie, le constat pourrait être élargi à l'ensemble du secteur culturel, dont certains pans connaissent un phénomène similaire de concentration (cinéma, musique *live* et édition, par exemple). En comparaison européenne, la consommation de culture en Suisse est forte et le marché suisse n'est pas négligeable pour les entreprises internationales<sup>14</sup>. Il nous semble que cette attractivité et le chiffre d'affaires qu'elle génère pourraient être mieux orientés pour venir soutenir le tissu culturel et économique suisse. Plusieurs villes ont entamé des projets pour favoriser le développement des secteurs créatifs et leur contribution à l'économie locale<sup>15</sup>. Toutefois, il semble encore manquer des mesures au niveau national pour renforcer ces initiatives et améliorer les conditions-cadres. L'enjeu est de faire de la Suisse pas uniquement un pays importateur et consommateur de biens culturels, mais de se servir de cette attractivité pour renforcer le tissu professionnel culturel helvétique.

À ce titre, la relative absence des intermédiaires dans le Message nous a frappé. L'ambition du champ *Actualisation du système d'encouragement de la culture* est pourtant de s'intéresser à l'ensemble du processus de création de valeur ajoutée et donc potentiellement à toute la chaîne d'acteurs impliquée. Plusieurs études récentes ont souligné l'importance des

<sup>10</sup> Sur la musique, voir notamment RIOM, Loïc, *Concerts de musiques actuelles et « Gen Z » : enjeux et perspectives*, Paris : Centre national de la musique, 2023.

<sup>11</sup> Pour le cas des images, voir par exemple BENHAMOU, Yaniv et Ana ANDRIJEVIC, « The protection of AI-generated pictures (photograph and painting) under copyright law », in *Research Handbook on Intellectual Property and Artificial Intelligence*, Cheltenham : Elgar, 2022, 198–217.

<sup>12</sup> BOURREAU, Marc, SISLEY, Maillard et François MOREAU, « Une analyse économique du phénomène de la longue traîne dans les industries culturelles », in *Revue française d'économie*, 2015, 30(2) : 179–216 ; NIEBORG, David B. et Thomas POELL, « The Platformization of Cultural Production: Theorizing the Contingent Cultural Commodity », in *New Media & Society*, 2018, 20(11) : 4275–4292.

<sup>13</sup> Jeton non fongible, ou *non-fungible token* (NFT) en anglais.

<sup>14</sup> On peut penser, par exemple, aux récents investissements en Suisse de la multinationale du divertissement *Live Nation*.

<sup>15</sup> Voir le récent rapport sur le cas genevois : MARTEL Frédéric, *Les empreintes créatives. Économie culturelle et créative genevoise*, Zurich : Zurich Center for Creative Economies (ZHdK), 2023.

intermédiaires pour soutenir les artistes et accompagner les processus de production<sup>16</sup> et plus généralement le côté fortement systémique (mais aussi fragile) des mondes culturels y compris en Suisse<sup>17</sup>. Ces intermédiaires possèdent une expertise propre qui bénéficie à l'écosystème suisse. De ce point de vue, des mesures pour aider à la reconnaissance et à la salarisation de ces activités d'intermédiation devraient également être intégrés dans les mesures de professionnalisation des secteurs culturels. Ces efforts pourraient donner aux pouvoirs publics des moyens supplémentaires d'agir sur les marchés culturels. Dans le même ordre d'idées, intégrer la notion de marché comme instrument de politique nous semble inévitable en vue d'une efficacité des mesures prises dans ce domaine. Le risque, en effet, est de développer un système à deux vitesses au sein duquel seuls les professionnels évoluant dans le secteur « public » pourront bénéficier de ces mesures. Nous encourageons à mieux intégrer le fonctionnement des marchés culturels directement au sein du système d'encouragement de la culture afin de garantir une intervention plus efficace et la possibilité d'agir directement sur les conditions-cadres de ces marchés. Il est, d'ailleurs, surprenant de restreindre la notion d'industrie culturelle à la photographie, au design, au jeu vidéo et l'architecture. Une meilleure prise en compte des enjeux industriels – au sens d'une filière regroupée autour savoir-faire et d'une production spécifiques – nous semble indispensable pour aborder les enjeux relatifs à la numérisation des biens culturels.

Enfin, pour en revenir à la durabilité, la partie qui lui est dédiée, si elle est à saluer, nous paraît encore peu développée au niveau des mesures proposées. Pourtant, de nombreux défis attendent les milieux culturels à cet égard : rénovation des bâtiments culturels, formes plus durables de création, évaluation des liens des mondes culturels avec d'autres secteurs (transport, hôtellerie et restauration), etc. Les études existantes montrent que les acteurs culturels ont besoin d'accompagnement pour réussir ces chantiers<sup>18</sup>. Le risque est là encore de vivre une transition à deux vitesses entre les institutions largement dotées qui ont les moyens tant humains et financiers pour entreprendre des mesures, et des acteurs plus petits et fragiles pour qui la nécessité de transformer leur activité se posera comme un obstacle supplémentaire. À ce titre, un récent événement organisé par notre Comité a permis de souligner les nombreuses injonctions reçues par les mondes artistiques à se « réinventer », et les nombreuses difficultés qui en découlent<sup>19</sup>. La mise en place de fonds dédiés à la transition écologique ainsi qu'un accompagnement spécifique seraient souhaitables pour soutenir les acteurs déjà fragiles, dont on sait qu'ils sont nombreux dans le domaine des arts et de la culture.



Dr. Loïc RIOM  
Membre du bureau du Foko-KUKUSO



Dr. Olivier MOESCHLER  
Président du Foko-KUKUSO

<sup>16</sup> Par exemple CAMUS, Alexandre, DELLA CROCE, Anya, DEVAUD, Rosalie, RIOM Loïc et Albane SCHLECHTEN, *Analyse des dispositifs de soutien aux musiques actuelles en Suisse romande : cartographie et propositions d'instruments innovants*, Nyon: FCMA et Petzi, 2022.

<sup>17</sup> Cf. notamment ROTA, Mathias, *Le système des arts de la scène de Suisse romande. Une contribution à l'espace culturel romand*, HEG – Haute école de gestion ARC, juin 2022.

<sup>18</sup> Voir RIBAC, François, « Pour une autre écologie musicale partie 1 et 2 », in *Audimate*, 2023, en ligne: <https://audimat-editions.fr/editions-web/pour-une-autre-ecologie-musicale-1> et <https://audimat-editions.fr/editions-web/pour-une-autre-ecologie-musicale-2>.

<sup>19</sup> Colloque international du Foko-KUKUSO « Reinvent Yourself! Alignment and resistance in the arts and culture amidst societal claims for change », 4-5 novembre 2022, Université de Lucerne.